

COORDINATION ÉDUCATION NATIONALE :

Béatrice Audino, Conseillère Pédagogique
Départementale en Arts Visuels sous la responsabilité
de Mme KLEIN, ADASEN.
Courriel : CPDAP1.ja06@ac-nice.fr
53 avenue Cap de Croix
06181 Nice cedex 2
*À contacter au sujet des modalités d'inscription, des
animations pédagogiques, des projets.*

COORDINATION CINEMA :

**HELIOTROPE, Promotion et Diffusion du Court
Métrage**
Contact : Julien BONAVIDA
Courriel : julien@nicefilmfestival.com
10 bis rue Penchienatti - 06000
*À contacter au sujet des séances de cinéma avec les
élèves, pour les relations avec les exploitants de
cinéma, et en cas de besoin de ressources
supplémentaires (intervenant, atelier).*

Nice, le 29 mai 2024,

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale des Alpes-Maritimes

À

Mesdames et Messieurs les Directrices et
Directeurs
Écoles Maternelles Publiques et Privées (sous
contrat)
s/c de Mesdames et Messieurs les Inspectrices
et Inspecteurs de circonscription

*copie à Mesdames et Messieurs les membres
du comité de pilotage École et Cinéma*

**Objet : Mise en œuvre du dispositif MATERNELLE AU CINÉMA 2024-2025 dans le cadre du parcours
d'Éducation Artistique et Culturelle.**

NOR : MENE1514630A

Arrêté du 1-7-2015 – J.O. du 7-7-2015 / MENESR-DGESCO B3-4

Dispositif

Maternelle au Cinéma est un dispositif national initié par le CNC (Centre National du Cinéma et de l'image animée, sous l'égide du ministère de la Culture et de la communication) et la DGESCO (Direction Générale de l'Enseignement Scolaire). Il est mis en œuvre au niveau national par l'association l'Archipel des Lucioles avec le soutien, en région, des DRAC (Directions Régionales des Affaires Culturelles), des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale et des collectivités territoriales. Ce dispositif contribue au Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle de l'élève en créant des rencontres avec des films de qualité dans un lieu culturel et permet de donner à chaque élève les clés nécessaires à la compréhension des œuvres. Il participe à la formation du jugement esthétique et de l'esprit critique ainsi qu'à la formation de la personne et du citoyen.

Public ciblé

Ce dispositif s'adresse aux élèves de la PS à la GS. Il est décliné selon deux programmes. Le programme A est conçu pour les classes GS. Le programme B est conçu pour les classes de PS et MS. Le dispositif est également ouvert aux établissements spécialisés.

Les films

Les films projetés aux élèves sont issus du catalogue de l'association et sont adaptés à l'âge des enfants. Le catalogue est réfléchi et décidé par une instance nationale composée de membres à parité de la Culture et de l'Éducation Nationale. Cette commission visionne et discute chaque œuvre proposée et valide ses choix par un vote. Les films du dispositif sont retenus pour les émotions suscitées, leurs grandes qualités esthétiques, narratives mais aussi pour leurs « résistances », au même titre que les œuvres littéraires travaillées en classe.

Objectifs

- Construire une éducation au cinéma grâce à la découverte d'œuvres contemporaines ou du patrimoine visionnées en salle lors de projections spécialement organisées à l'intention des élèves.
- Construire une culture cinématographique partagée et développer un comportement de spectateur éclairé.
- Contribuer à la construction du Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle.
- Profiter de la rencontre sensible avec des œuvres cinématographiques pour développer les langages et travailler l'éducation à l'image.

Programmation 2024-2025

Les films retenus par le comité de pilotage répondent à une exigence de diversité et sont classés selon deux programmes :

- *Programme A* pour les PS et MS : 2 projections de programmes de courts métrages dans l'année aux 2^{ème} et 3^{ème} trimestre.
- *Programme B* pour les GS : 3 projections dans l'année dont un long métrage au 1^{er} trimestre en plus du programme A.

Les classes multiniveaux comprenant des GS choisissent le programme qui convient le mieux à la spécificité de la classe. (Descriptif des films sur [le site de la mission EAC 1er degré.](#))

Le financement du projet

Le prix d'entrée par film est de 2,50 € par élève. L'achat des billets et le transport des élèves doivent être financés de sorte que le principe de gratuité de l'école soit respecté. En ce sens, les participations des collectivités territoriales et/ou de partenaires culturels ne sont pas à exclure.

Les projections pour les classes

Les classes pourront assister à des projections organisées spécialement à leur intention par les salles de cinéma partenaires engagées dans l'opération. La liste des salles partenaires est consultable sur [le site de la mission EAC 06](#). Ces dernières assurent des conditions d'accueil et de projection optimum pour une séance de qualité et respectent une charte pour l'accueil des plus petits. Les séances sont programmées en fonction de la mise à disposition des films par le CNC. Les enseignants devront contacter l'exploitant partenaire pour organiser une séance en respectant les périodes de projection établies à la rentrée.

La formation des enseignants et l'accompagnement du dispositif

La formation des enseignants constitue un élément essentiel du bon fonctionnement du dispositif et de son impact sur la réussite des élèves. Elle est intégrée au temps institutionnel dans le parcours de formation construit par l'enseignant. L'inscription aux temps de formation est individuelle et ne se fait pas automatiquement lors de l'inscription de la classe au dispositif.

2 modules de formation indépendants les uns des autres de 3 heures chacun seront proposés aux enseignants sur la plateforme de l'EAFC. Un module est consacré au long-métrage. Le second module est consacré aux 2 programmes de courts-métrages. Chaque module contient le pré-visionnement du programme concerné suivi d'un accompagnement pédagogique et culturel. Les lieux retenus pour les projections seront précisés ultérieurement.

Les enseignants peuvent par ailleurs bénéficier de diverses ressources pour les aider dans la mise en œuvre de leur projet et la préparation ou le prolongement du travail sur les œuvres, en amont ou en aval des séances, grâce à la plateforme [Maternelle au Cinéma](#) gérée par L'Archipel des Lucioles, et aux documents pédagogiques et ressources proposés sur le [digipad Maternelle au Cinéma 06](#) de la mission EAC Arts Visuels.

Cahier des charges des enseignants engagés dans le dispositif

Tout enseignant qui inscrit sa classe dans le dispositif s'engage à :

- Participer à **un minimum de 3 heures de formation** en s'inscrivant individuellement à au moins un des modules « Maternelle au Cinéma ». Les enseignants de GS peuvent participer aux deux modules de formation Maternelle au Cinéma s'ils le souhaitent. S'ils sont déjà engagés sur 18 heures de formations, ils peuvent s'inscrire aux modules « Maternelle au Cinéma » au-delà de leurs 18 heures, sur du temps de préparation de classe.
- Avoir vu les films avant la projection avec ses élèves.
- Faire participer sa classe à toutes les séances prévues pour son niveau de classe.
- Intégrer l'éducation au cinéma dans son projet de classe : préparer ses élèves avant d'aller voir le film et prolonger l'expérience de la projection dans sa classe par une exploitation réfléchie en aval.

Modalités d'inscription au dispositif :

1. Inscription des classes participantes par l'école en répondant à l'appel à projet sur ADAGE du 12 juin au 15 septembre.
2. Les écoles inscrites sur ADAGE recevront ensuite un formulaire à transmettre aux enseignants concernés pour un recueil de données pratiques.
3. Inscription individuelle à au moins 1 module de formation « Maternelle au Cinéma » à L'EAFC.

Laurent Le Mercier

